

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY

Séance publique du 9 DECEMBRE 2021 à 18h00

Date de convocation : 2 décembre 2021

Délibération
N°C2021_239

Membres en exercice :	77
Votants :	67
Suffrages exprimés :	67
Pour :	67
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : HERAS Guillaume

PRESENTS : ALAUX Sylvie ; AMBROSINO Jean-Marc ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOUSQUET Didier ; BRAINEZ Marie-Ange ; BREHON Bruno ; CASTAN Luc, CESAR Jean-Paul ; CHALULEAU Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CHING Monique ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; DAUZATS Christine ; DEBLED Serge ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; FRERE José ; GUENFICI Ali ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; LETEISSIER Gérard, LOÏS Lydie ; LUCIEN Gérard ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PARRA Eric ; PECH Olivier ; PENET Yves ; POCIELLO Jacques ; RENAULT Régine ; ROCHER Edouard ; RUDENT Yann ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; TEXIER Bruno ; TUBAU Marcel ; VIALADE Alain ; VITASSE Florence

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALDEBERT Didier ; ALVAREZ Jean-Michel ; BELART Xavier ; HERAS Guillaume ; HERNANDEZ Joël ; LAPALU Christian ; MALQUIER Bertrand ; RIO Jean-Louis ;

EXCUSES : BASTIE Yves ; DARAUD Jean-François ; GOUIRY Catherine ; HUYNH-VAN Nathalie ; IBANES Alexandra ; KAISER Stéphanie ; LENOIR Alexia ; PINET Marie-Christine ; RIVEL Jean-Luc ; ROGER-MATEILLE Séverine

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ABED Yamina (délibération C2021_241) ; ALDEBERT Didier (délibération C2021_272) ; ALVAREZ Jean-Michel (délibération C2021_272) ; BELART Xavier (délibération C2021_272) ; COUSIN Sylvie (délibération C2021_272) ; HERAS délibération C2021_272) ; HERNANDEZ Joël (délibérations C2021_243 et C2021_270) ; JULES Jean-Claude (délibération C2021_272) ; LAPALU Christian (délibérations C2021_270 et C2021_272) ; MALQUIER Bertrand (délibérations C2021_243, C2021_270 et C2021_272) ; PY Michel (délibérations C2021_243, C2021_270 et C2021_272) ; RIO Jean-Louis (délibération C2021_241)

EXCUSES AVEC PROCURATION : BOUISSET Cyrielle ; CALMON Julien ; CODORNIU Didier ; COURREGES Jean-Pierre ; FAURAN Jean-Paul ; MARTIN Henri ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; RAPINAT Evelyne ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; THIVENT Viviane ; VERGNES Magali ; VICO Alain

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : ABED Yamina (de la délibération C2021_227 à C2021_240 et à partir de la délibération C2021_242) ; COUSIN Sylvie (de la délibération C2021_227 à C2021_271 et à partir de la délibération C2021_273) ; JULES Jean-Claude (de la délibération C2021_227 à C2021_271 et à partir de la délibération C2021_273) ; MALQUIER Bertrand (jusqu'à la délibération C2021_235) ; PY Michel (de la délibération C2021_227 à C2021_242, de la délibération C2021_244 à C2021_269, la délibération C2021_271 et à partir de la délibération C2021_273)

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes – Aménagement du territoire

OBJET : AMENAGEMENT DE L'ESPACE – Approbation de l'étude sur les liaisons douces des Zones d'activités intercommunales du Grand Narbonne

N°C2021_239 (2)

Le Grand Narbonne est autorité organisatrice de la mobilité. Il a investi depuis plusieurs années sur le développement d'une politique cyclable principalement dans une logique touristique via un réseau de voies de circulation douce « La Littorale » qui atteint à ce jour plus de 87 km entre les communes. Afin de favoriser le développement du vélo comme mode de mobilité du quotidien, le Grand Narbonne a souhaité engager des réflexions sur la création de liaisons douces vers et au sein des Zones d'activités intercommunales (ZAI) du territoire.

En 2021, une étude a été confiée à un prestataire, dans le cadre de l'appel à projet 2019 « Vélo et Territoires » de l'ADEME. Elle a permis de définir les liaisons à enjeux à aménager, pour mettre en œuvre un réseau structurant vers et au sein des ZAI.

Les liaisons définies comme prioritaires sont les suivantes :

- La liaison vers les zones du sud de la commune de Narbonne (ZAI Plaisance, ZAI La Coupe, ZAI Croix sud, etc.) entre le centre-ville et les quartiers sud de la commune de Narbonne,
- La liaison entre Narbonne et Montredon-des-Corbières notamment vers le pôle santé,
- La liaison entre Narbonne et Coursan,
- La liaison entre Sigean et Port-la-Nouvelle.

Ces axes sont déterminés comme structurants et le Grand Narbonne va poursuivre les réflexions pour les aménager. Les études et aménagements s'intégreront dans les budgets annuels déterminés pour la politique cyclable de 750 000 € TTC/an et dans le budget réservé à l'aménagement et la réfection des ZAI.

Le Grand Narbonne prendra en charge tout ou partie des sections situées hors agglomération des itinéraires. Les acquisitions foncières restent à la charge des communes et/ou du Département.

En complément de ces axes, des liaisons dites secondaires ou d'opportunités ont été identifiées. Elles pourront être aménagées en lien avec les projets des communes et/ou de projet du Grand Narbonne et de ses partenaires.

Il s'agit notamment des liaisons vers la ZAI d'Armissan, depuis le pôle santé vers Montredon-des-Corbières et Néviau, des connexions de la ZAI du Trulhias vers Sallèles-d'Aude et Mirepeisset, de la connexion Ouveillan-Cuxac d'Aude.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu Le Code des transports,

Vu Le Plan Vélo national présenté le 14 septembre 2018,

Vu La Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

Vu l'Appel à Projets « Vélo et Territoires » de l'ADEME,

Considérant le projet de territoire du Grand Narbonne,

Considérant les conclusions de l'étude ZAI du Grand Narbonne,

N°C2021_239 (3)

A l'unanimité, le Conseil décide :

- D'approuver les conclusions de l'étude ZAI pour la création et l'aménagement de voies de circulation douce ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique et financier se rapportant à ce dossier.

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture

le : 20/12/2021
et de sa publication
le : 20/12/2021

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne

Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération

